



Assemblée générale

PROVISOIRE

**A/45/PV.60
21 décembre 1990**

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 60e SEANCE

**Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 7 décembre 1990, à 10 heures**

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. AWOONOR (Ghana)
(Vice-Président)

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général [35]

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/595, A/45/709, A/45/726)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose que la liste des orateurs pour le débat sur ce point soit close aujourd'hui à 17 heures. Si je n'entends pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je prierai donc les représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire aussi rapidement que possible sur la liste des orateurs.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Nous examinons une fois encore cette année un problème douloureux qui figure de façon inamovible à l'ordre du jour de l'Assemblée, à savoir la question du conflit arabo-israélien, dont la question de Palestine constitue le coeur. Une fois encore nous revenons ressasser les mêmes choses à propos de ce problème, qui attend une solution après plus de 40 ans de stagnation, le seul mouvement étant la montée et la chute de sa température et le degré d'intérêt qu'il suscite.

Au cours de cette période le Moyen-Orient a été le théâtre de quatre guerres majeures qui sont venues s'ajouter aux nombreux heurts sur divers fronts. Chaque affrontement a été suivi d'un certain mouvement international vers la recherche d'une solution à l'un ou à l'autre aspect de ce problème. Puis l'élan est retombé jusqu'à ce qu'une nouvelle explosion ait lieu.

M. Salah (Jordanie)

Ne serait-il pas temps après tout cela de s'attaquer résolument à cette question de façon à parvenir à une paix juste et globale? N'est-il pas grand temps de faire passer l'examen de cette question de l'ordre du jour de l'Assemblée à un autre cadre international, où des efforts sérieux et soutenus pourraient être déployés en vue d'arriver à une solution globale? Faut-il qu'une autre conflagration ait lieu pour que le monde se décide à agir? Ne devrait-on pas s'employer d'urgence et sincèrement à rechercher la paix et permettre ainsi à la région d'atteindre le but souhaité?

Récemment, un air nouveau s'est fait entendre dans le monde, qui semble présager l'avènement d'un nouvel ordre international, duquel on espère voir surgir un monde plus sûr et plus pacifique, qui permette de trouver des solutions pacifiques aux problèmes internationaux existants et de s'attaquer à tous les problèmes qui se présenteront dans un esprit nouveau.

Les déclarations prononcées récemment au Conseil de sécurité et les conversations entendues dans les couloirs de l'Organisation internationale permettent d'espérer que le nouvel ordre a fini par arriver et qu'il s'appliquera aussi au conflit arabo-israélien, permettant ainsi de progresser sur la voie d'une solution que nous recherchons depuis si longtemps.

Conformément à l'esprit de cet ordre nouveau, j'aimerais concentrer ma déclaration non pas sur l'évolution de la situation ni sur les circonstances historiques, politiques et économiques qui l'entourent, mais plutôt sur la redéfinition des questions sur lesquelles buttent les efforts de paix, dans l'espoir de donner au monde la possibilité d'aller à nouveau de l'avant. Je ne vais pas m'attarder sur ce qui s'est passé; j'aimerais plutôt expliquer clairement certaines choses, pour voir ce qui peut être fait et ce qui devrait réellement être fait.

La Jordanie n'a cessé de réclamer une solution juste, globale et durable au conflit arabo-israélien, dont la question de Palestine constitue le coeur, solution à laquelle puissent participer toutes les parties au conflit, puisque, après tout, elles sont appelées à en récolter les fruits. Mon pays a, dès le début, vécu cette cause aux côtés du peuple palestinien. Nous avons enduré - et continuons d'endurer - les souffrances qui en ont découlé. Nous n'avons épargné aucun effort pour essayer de trouver une solution pacifique au conflit. Nous avons répondu à chacune des initiatives tendant à parvenir à cet objectif et avons participé à tous

M. Salah (Jordanie)

les efforts déployés dans ce sens, convaincus que nous sommes que, comme l'a déclaré S. M. le Roi Hussein, les guerres qui se sont déroulées dans notre région n'ont jamais abouti à la victoire ou donné lieu à des profits mais ont au contraire enterré toutes les illusions et semé les graines de nouvelles guerres.

La communauté internationale est convaincue que la base de la solution du conflit arabo-israélien réside dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et les droits nationaux légitimes du peuple palestinien, et que c'est dans le cadre d'une conférence internationale convoquée sur cette base qu'il sera possible de parvenir à une telle solution.

Les problèmes auxquels la région continue d'être confrontée sont innombrables et étroitement liés les uns aux autres. Ces problèmes ne peuvent être réglés que dans le cadre large que seule une conférence internationale peut offrir, conférence qui devrait être organisée sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties au conflit - y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien - et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui pourront ainsi user de leurs bons offices pour trouver une solution aux différends et fournir ainsi les garanties nécessaires à l'établissement de la paix qui en résultera.

Nous estimons quant à nous que la Conférence devrait aboutir aux objectifs suivants :

Premièrement, le retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris la ville d'Al Qods;

Deuxièmement, l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat indépendant sur son territoire national;

Troisièmement, le règlement du problème des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale;

Quatrièmement, la mise en place de garanties internationales pour la sécurité de tous les pays de la région.

M. Salah (Jordanie)

Inutile de dire que, si ces objectifs sont atteints, un nouveau climat régnera dans la région qui peut inciter les pays qui en font partie à coopérer entre eux dans le domaine du développement économique ainsi que dans d'autres domaines. Cela permettrait également à ces pays de rechercher de concert des solutions appropriées au problème des ressources hydrauliques. Ils pourraient en outre parvenir à un accord aux fins d'éliminer de la région toutes les armes nucléaires, chimiques, biologiques et autres armes de destruction massive et réaliser une réduction générale des armements. Les ressources de la région pourraient ainsi être consacrées aux programmes de développement, ce qui permettrait d'assurer un meilleur avenir aux générations futures.

Cette position n'est pas seulement celle de mon pays mais celle de tous les Arabes. C'est une position qui a été adoptée par la Conférence au sommet arabe à Fès, en 1982 et qui a été réaffirmée par les conférences au sommet arabes ultérieures.

Les Arabes, en général, et les Palestiniens, en particulier, sont convaincus de la nécessité de coexister avec les réalités du monde nouveau. Les décisions du Conseil national palestinien adoptées en Algérie en novembre 1988 l'ont exprimé très clairement. N'est-il pas temps pour Israël de faire de même? N'est-il pas temps pour Israël de se débarrasser de ses illusions et de ses positions récalcitrantes?

Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. James Baker, a demandé l'année dernière à Israël d'abandonner son rêve de création d'un "grand Israël". Avant-hier, nous avons entendu le représentant de l'Union soviétique au Conseil de sécurité demander au Gouvernement israélien de renoncer à sa politique d'obstruction et de changer d'attitude de façon à l'accorder aux réalités du nouvel ordre qui commence à s'instaurer dans le monde.

Nous entendons lancer les mêmes appels et les mêmes conseils à Israël par tous les pays, y compris par ses amis. Néanmoins, Israël continue de chercher à gagner du temps et à détourner l'attention de deux faits fondamentaux.

Premièrement, le fait que c'est le peuple palestinien qui souffre sous le joug de l'occupation militaire qu'il rejette totalement, et que c'est le peuple palestinien qui résiste pour se libérer de cette occupation et pouvoir exercer son droit à l'autodétermination. L'Intifada bénie de ce peuple, qui entre aujourd'hui dans sa quatrième année, exprime clairement cette réalité.

M. Salah (Jordanie)

Deuxièmement, le fait que c'est Israël qui est l'Etat occupant dont les actes et le comportement sont ceux de n'importe quel Etat occupant qui se livre à la répression et au terrorisme. Quels que soient les arguments et les prétextes qu'Israël peut utiliser pour défendre son occupation et ses pratiques inhumaines, il ne réussira jamais à convaincre le monde ni son propre peuple du contraire.

Au fil des ans, Israël s'est efforcé de compliquer le problème plutôt que d'oeuvrer à une solution. Il a annexé l'Al Qods arabe et l'a déclarée sa capitale. Il a annexé le territoire arabe syrien des hauteurs du Golan. Il a implanté des colonies de peuplement dans les territoires occupés. Il a attaqué un certain nombre d'autres pays arabes, en particulier le Liban, dont il continue d'occuper la partie sud en violation de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Nous nous demandons : n'est-il pas grand temps pour les pays qui sont les amis d'Israël, pour ceux qui lui ont accordé une assistance sous toutes les formes, de conseiller Israël et d'exercer des pressions sur lui pour l'amener à changer sa position actuelle, à satisfaire à la volonté internationale et à rechercher la paix? Les Palestiniens, représentés par leur dirigeant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ont fait preuve de courage moral et politique lorsqu'ils ont déclaré explicitement qu'ils acceptaient de vivre en paix dans leur propre Etat, aux côtés de l'Etat d'Israël, sur la terre de Palestine. Tous les Arabes ont trouvé le courage moral et politique de se déclarer prêts à rechercher une paix juste pour tous les pays de la région avec tout ce que cela comporte en matière de concessions réciproques de la part de tous. La question que l'on se pose est celle-ci : quand les dirigeants d'Israël trouveront-ils le même courage et quand accepteront-ils les réalités du nouveau monde?

Israël doit décider s'il souhaite rester un organe étranger dans la région ou s'il veut devenir une partie responsable aux côtés de tous les autres pays de la région.

M. BENSID (Algérie) : Monsieur le Président, c'est au nom des délégations des Etats membres de l'Union du Maghreb arabe, c'est à-dire la République islamique de Mauritanie, la Jamahiriya arabe libyenne, la République de Tunisie, le Royaume du Maroc et l'Algérie, que j'ai l'honneur de prononcer la déclaration suivante sur la situation au Moyen-Orient.

M. Bensid (Algérie)

L'Assemblée générale entame un nouveau débat sur cette situation au moment où les relations internationales connaissent des transformations sans précédent, opérées à la faveur de la fin de la guerre froide et de l'amorce d'une détente durable.

En témoignent les accords sur le désarmement, le relâchement des tensions, le règlement de certains conflits régionaux et même le recours accru aux potentialités et aux mécanismes que recèlent les Nations Unies qui ont vu leur autorité et leur crédibilité renforcées.

M. Benzid (Algérie)

A la faveur de ce nouvel esprit, toutes les régions du monde semblent emprunter le chemin de la paix, de la stabilité et en connaître rapidement les bénéfices. Toutes les régions du monde, sauf une : le Moyen-Orient qui demeure obstinément exclu de ces efforts et de cet esprit. C'est comme si pour cette région du monde, la communauté internationale, par résignation, s'accommode de la persistance de tensions dont elle est le théâtre depuis quatre décennies, et ne manifeste sa préoccupation que lors des embrasements soudains qui par intermittence l'enflamment.

Pourtant, l'importance stratégique de cette région, son patrimoine historique et culturel auraient dû être des fondements de stabilité, de sécurité et de bien-être pour la terre entière, et tous ici n'ont jamais manqué de le réaffirmer.

Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré à ce propos :

"Le Moyen-Orient ne connaîtra une paix durable que lorsque les principes du droit international régiront les relations entre les Etats ... lorsque ces Etats régleront leurs différends par des moyens pacifiques, lorsque les aspirations de ceux qui sont actuellement privés de leurs droits auront été satisfaites..." (A/45/726, par. 29)

Ceci pour souligner encore une fois que le conflit du Moyen-Orient ne connaîtra son terme que lorsqu'une action énergique sera entreprise pour rétablir les droits nationaux du peuple palestinien, obtenir le retrait de tous les territoires arabes occupés, et par là même mettre un terme à l'expansionnisme israélien.

Cette logique de l'expansionnisme israélien, expression de la négation du fait national du peuple palestinien, se fonde depuis plus de quatre décennies sur des faits accomplis successifs, mus d'un appétit territorial qui se sont développés à la faveur d'une impunité qu'il sait acquise. Fort de cette impunité, le régime de Tel-Aviv n'a jamais cessé de repousser toujours plus loin les limites de l'intolérable. Pour concrétiser ses ambitions hégémoniques, il poursuit une politique d'agression systématique qui ne s'embarrasse ni de la souveraineté des Etats de la région, ni des règles et instruments de droit international consacrés, ni même, nous venons de le constater encore une fois, il y a quelques jours, des décisions unanimes du Conseil de sécurité.

Comment peut-il y avoir des perspectives de règlement au Moyen-Orient tant que l'obstination et la politique agressive du régime israélien continueront de susciter seulement des réprobations morales? Comment pourrait-il y avoir des

M. Bensid (Algérie)

perspectives de paix tant que le Conseil de sécurité, organe investi des responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'aura pas réagi avec la détermination et les moyens dont l'a doté la Charte? Comment pourrait-il y avoir une paix dans cette région si troublée tant que le Conseil ne s'engagera avec détermination dans la mise en oeuvre de ses propres résolutions sur la Palestine occupée, sur le Golan syrien et sur le Sud-Liban?

Voilà les termes des revendications légitimes et pressantes que ne cessent de formuler les populations arabes de ces territoires, qui souffrent dans leur chair, dans leurs biens et dans leurs espérances, de leur refus de se soumettre à la domination totale.

Au moment même où le monde découvre avec effroi que des atrocités continuent d'être commises chaque jour contre le peuple palestinien et contre les autres populations arabes sous occupation, nous nous interrogeons sur ce qu'il faudra de massacres et d'exactions pour qu'au sein du Conseil de sécurité, ceux de ses membres qui ont été investis de responsabilités particulières se décident à permettre les mesures nécessaires pour redresser les injustices. Il faut bien le dire encore, les seules réactions d'indignation n'ont jamais atteint le régime israélien, elles ne suffisent pas. Le régime de l'occupation y trouve même un terrain propice à son intransigeance. En témoignent la sauvagerie et les moyens qui sont mis en oeuvre contre l'Intifada. En témoignent aussi la révoltante banalisation des bombardements du Liban et l'acharnement contre les populations civiles palestinienne et libanaise. En témoigne également l'indifférence devant la sionisation du Golan syrien et de l'occupation de parties du territoire du Liban. En témoigne enfin l'installation massive dans les territoires occupés et particulièrement à Al Qods, d'immigrants juifs venant d'Union soviétique.

Devant cette paralysie du Conseil, il n'est pas étonnant que les voix les plus autorisées du régime israélien évoquent en termes qui ne prêtent à aucun doute sur leurs desseins, et sur l'avenir qu'ils prévoient pour les populations arabes.

Ainsi entend-on, en cette fin du XXe siècle, les termes qui répercutent les relents d'une époque que l'humanité croyait déjà défaite. Sans décence aucune, sans morale, les voix les plus autorisées du régime israélien évoquent ouvertement pour le peuple palestinien les idées de "transfert massif", "d'enfermement" ou de mise au pas par "le feu et l'acier".

Il n'est jamais superflu de rappeler qu'aucune paix durable ne sera instaurée au Moyen-Orient sans un règlement de la cause centrale du conflit : la question

M. Bensid (Algérie)

paléstinienne. Cela signifie qu'il n'y aura jamais de paix véritable sans la restauration de tous les droits nationaux du peuple paléstinien. Cela signifie dans le même temps que tous les territoires arabes occupés, y compris Al Qods Al-Charif, doivent être évacués. Cela implique aussi que le seul représentant que s'est choisi le peuple paléstinien, l'Organisation de libération de la Palestine, doit être pleinement associé à toutes les négociations qui engagent l'avenir du peuple dont il est l'émanation.

Imprégnée de ces données fondamentales, l'Assemblée générale a déjà identifié les éléments de ce règlement : par la consécration de la dimension nationale du peuple paléstinien, par la réaffirmation de la nécessité du retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés et par la reconnaissance à l'Organisation de libération de la Palestine du statut de partenaire égal à toutes les phases d'un règlement du conflit du Moyen-Orient.

C'est ainsi qu'imprégnée de ces données fondamentales, l'Assemblée générale a massivement marqué son choix pour le seul cadre qui permettrait de tenir compte de tous les aspects du conflit au Moyen-Orient dans leur globalité : celui d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies à laquelle participerait, aux côtés de toutes les parties concernées, l'Organisation de libération de la Palestine, à pied d'égalité.

Par la proclamation le 15 novembre 1988 de l'Etat de Palestine, les représentants que le peuple paléstinien s'est choisis avaient demandé solennellement la tenue de cette conférence en vue du règlement juste et définitif du conflit du Moyen-Orient. La nation arabe, elle-même, lors de ses sommets subséquents a entériné ce choix. Aujourd'hui, l'on peut affirmer à cet égard que c'est la communauté internationale dans son ensemble qui appuie le principe de la tenue de cette conférence sur les bases qui ont été fixées par l'Assemblée générale.

Il n'y a plus que les dirigeants israéliens et ceux qui les soutiennent aujourd'hui qui se rencognent dans leur refus, refus de la Conférence, refus de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine, refus à la paix.

Devant cette situation, le Conseil de sécurité, et particulièrement ses membres permanents, qui seront, faut-il le souligner, partie active à cette conférence, doivent tout mettre en oeuvre pour lever les obstacles qui se dressent encore à sa convocation rapide et, par conséquent, à l'instauration de la paix. C'est là une responsabilité qu'il doit assumer avec toute l'autorité que lui confère la Charte.

M. Bensid (Algérie)

En vérité, aucun autre choix ne se présente à lui. S'il veut renforcer l'autorité dont il a fait plein usage récemment dans le traitement des cas de violation des principes du non-recours à la force dans le règlement des différends et de la non-acquisition des territoires par la force, il doit nécessairement agir avec la même détermination dans le règlement du conflit du Moyen-Orient.

Au moment où la communauté internationale se déclare aujourd'hui mobilisée pour le rétablissement de la légalité et de la sécurité dans le golfe Arabe, autant le réalisme que le véritable attachement au respect des principes de la Charte des Nations Unies souligne que la paix au Moyen-Orient en général ne saurait se limiter à des engagements relatifs et exige que tous les foyers de tension que connaît cette région et au premier titre le drame que vit le peuple palestinien depuis quatre décennies, fassent l'objet d'une prise en charge véritable.

Nous sommes convaincus que la paralysie et le report incessant de l'action énergique souhaitée du Conseil pour la création des conditions propices au règlement du conflit selon les principes délimités par l'Assemblée générale dans son écrasante majorité, sont devenus eux-mêmes un facteur d'extension et d'aggravation de ce conflit à toute l'aire du Moyen-Orient et, partant, de péril à la paix et à la sécurité internationales.

Et c'est parce que nous osons encore espérer que le Conseil de sécurité, et particulièrement ses membres permanents, saura répondre aux exigences de la paix qui ne peut être que globale et indivisible, que nous en appelons de nouveau à ce qu'il décide de la manière la plus urgente des mesures qui permettront d'inscrire toute sa démarche dans le sens de l'établissement de la paix dans tout le Moyen-Orient.

M. OKEYO (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie actuellement afin de trouver une solution pacifique aux problèmes du Moyen-Orient. Nous avons lu son rapport avec beaucoup d'intérêt et nous espérons qu'il sera utile à nos délibérations.

Au cours de l'année écoulée, dans une large mesure grâce au relâchement de la tension entre l'Est et l'Ouest, la communauté internationale a connu des changements profonds et dramatiques. Ces changements se manifestent dans de nombreuses régions du monde. Cependant, les changements récents n'ont eu que très

M. Okeyo (Kenya)

peu d'effet sur la situation au Moyen-Orient. En effet, cette région est maintenant au bord d'une guerre catastrophique qui pourrait provoquer des souffrances indicibles là-bas et dans le monde.

La quarante-cinquième session de l'Assemblée nous offre une excellente occasion non seulement de réfléchir à la décennie écoulée, mais également d'envisager de nouvelles voies pour répondre aux nombreux changements et défis du monde d'aujourd'hui. Ma délégation espère que les discussions sur ce sujet permettront d'atténuer les tensions et de réduire au minimum les risques de guerre imminente dans la région.

Le Kenya est fier des nombreux liens historiques et culturels profonds qu'il entretient avec les pays du Moyen-Orient. Le Kenya est lié aux nations du Moyen-Orient par des aspirations communes basées sur les principes de l'autodétermination, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et du droit international. Aussi, une crise au Moyen-Orient nuit-elle de plusieurs façons au Kenya et aux autres pays. Donc, la paix dans la région est bénéfique à la communauté internationale dans son ensemble.

Le Kenya souhaite réitérer son profond attachement à une solution pacifique et durable aux problèmes du peuple palestinien ainsi qu'à la crise entre l'Iraq et le Koweït, ces problèmes devant être envisagés dans la perspective plus large du contexte économique et social de cette région particulière.

Si de nombreuses questions exigent une attention et des discussions urgentes, aucune n'est plus importante que la question toujours non résolue du sort des Palestiniens. Le problème palestinien est au coeur de la crise du Moyen-Orient. Toute tentative de résoudre d'autres questions sans que soit abordée la question de Palestine et la crise du Golfe ne peut être, au mieux, qu'une solution temporaire.

C'est dans ce contexte que le Kenya appuie une solution complète et durable aux grands problèmes de la région. A cet égard, le Kenya est en faveur de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties, sur un pied d'égalité, l'Organisation de libération de la Palestine y compris. Nous sommes fermement convaincus qu'une telle conférence serait le forum adéquat pour discuter de la situation au Moyen-Orient dans toutes ses dimensions. La communauté internationale n'a rien à perdre mais tout à gagner à ce qu'une telle conférence ait lieu.

M. Okeyo (Kenya)

Le Kenya demeure profondément préoccupé devant l'absence de tout développement positif en ce qui concerne la question de Palestine. Le monde a continué à assister à la détérioration rapide des conditions générales du peuple palestinien. Le Kenya est convaincu qu'aucune paix juste et durable ne pourra être établie au Moyen-Orient tant que les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à son propre Etat, n'auront pas été reconnus.

Le problème des réfugiés palestiniens et des personnes déplacées ne doit pas être négligé. Le Kenya est préoccupé par la détérioration des conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupés, et demande en conséquence à Israël un appel de se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967 et déplore que les tentatives qui ont été faites pour remédier à cette situation aient jusqu'ici été rejetées. Le Kenya est absolument opposé à l'acquisition de territoires par la force des armes et soutient la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui demande à Israël de renoncer à tous les territoires saisis pendant la guerre de 1967. De même, le Kenya n'accepte pas l'annexion récente du Koweït par l'Iraq et a fermement condamné cette grossière invasion. Le Kenya respecte intégralement les dispositions de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur ce sujet à cet égard.

M. Okayo (Kenya)

Le Kenya reconnaît le droit du peuple palestinien à une patrie, ainsi que le droit de chaque Etat de la région, y compris Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous appuyons également la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui demande aux parties au conflit dans le Moyen-Orient de négocier.

L'annexion du Koweït par l'Iraq a, de manière tragique, exacerbé la situation au Moyen-Orient. L'acte commis par l'Iraq est sans précédent dans l'histoire de notre organisation. Il est contraire aux principes mêmes et aux idéaux de notre organisation. Il ne faut pas autoriser que des conflits entre Etats soient réglés de cette façon. L'acte flagrant de l'Iraq a infligé des souffrances indicibles au peuple koweïtien et a eu des effets négatifs sur de nombreux pays, dont le mien, le Kenya. Il faut mettre un terme à cette situation par tous les moyens dont dispose l'Organisation, sinon l'existence même d'Etats plus petits et plus faibles sera menacée par des Etats plus grands et plus puissants.

Enfin, le Kenya invite le Koweït et l'Iraq à régler leurs différends par des moyens pacifiques. A cet égard, il est particulièrement encourageant que Washington et Bagdad aient la sagesse d'envisager de recourir à la diplomatie plutôt qu'à l'affrontement armé.

Ma délégation espère que le dialogue proposé se révélera fructueux et qu'ainsi, il ne soit pas nécessaire d'appliquer la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité. Il faut épargner à la communauté internationale les conséquences de l'application de la résolution 678 (1990), et cela n'est possible que par le règlement pacifique du conflit entre l'Iraq et le Koweït.

M. SILOVIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Lorsque nous nous sommes réunis ici l'année dernière pour examiner la situation au Moyen-Orient, nous l'avons fait avec un certain optimisme que justifiait le sentiment que l'état précaire de la situation dans cette partie troublée du monde pourrait être enfin inversé. Malheureusement, l'évolution de la situation dans la région au cours de l'année écoulée a ruiné nos espoirs quant à un retournement de la situation dans un proche avenir.

Les initiatives de paix se sont émoussées, même dans les milieux qui ont tout intérêt à les préserver. Les réseaux de communication ont été interrompus peu de temps après leur mise en place et de nombreuses perspectives sont restées inexploitées et inexplorées. La plus prometteuse d'entre elles, le dialogue

M. Silovic (Yougoslavie)

entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et les Etats-Unis, a avorté avant que l'on ait pu commencer à examiner le fond de la question. Les efforts bilatéraux destinés à encourager le dialogue entre Israéliens et Palestiniens n'ont pas vu le jour. Ces événements et l'absence d'autres initiatives diplomatiques en vue de surmonter l'impasse dans laquelle se trouve cette dangereuse situation nous donnent quelques raisons d'être gravement préoccupés.

La crise du Golfe n'a fait qu'attiser l'incendie. Elle a suscité encore plus d'instabilité dans cette région explosive et ajouté de nouvelles dimensions à l'ensemble du problème. Tout en insistant pour que la solution de la crise du Golfe se fasse sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, la communauté internationale ne doit pas se laisser détourner des causes profondes qui font depuis tant d'années obstacle au règlement d'une crise qui perdure au Moyen-Orient, dont la question de Palestine constitue le coeur.

Il ne fait aucun doute que nous devons rechercher rapidement une solution à la crise dans le golfe Persique. En même temps, cela ne signifie pas que la crise au Moyen-Orient doive être passée sous silence. Au contraire, la communauté internationale doit traiter le conflit arabo-israélien et le problème de la Palestine avec la même résolution et la même urgence.

La détérioration de la situation et l'absence de tout effort de paix ont eu des conséquences tragiques pour ceux qui sont les plus directement concernés. Les Palestiniens des territoires occupés sont en proie au désespoir et les nombreux réfugiés dans l'ensemble de la région commencent à se sentir de plus en plus abandonnés. Leur foi dans l'éventualité d'une solution politique de la crise a été ébranlée, ce qui suscite leur impatience et les incite à penser que seuls des actes désespérés peuvent leur permettre de réaliser leurs droits injustement refusés. Cette attitude se heurte en retour à une réaction brutale, une escalade de la répression, de nouvelles souffrances et de nouveaux massacres. Cette spirale déplorable de la violence a déjà fait de nombreuses victimes innocentes parmi les Palestiniens et les Israéliens.

La communauté internationale a sa part de responsabilité puisqu'il est évident que l'impossibilité dans laquelle elle s'est trouvée de parvenir à un accord sur l'application de certains des principes fondamentaux des droits de l'homme et de la justice est à l'origine de l'aggravation de la situation et des événements tragiques dont la région a été le théâtre.

M. Silovic (Yougoslavie)

Quelle raison peut empêcher la communauté internationale de s'attaquer à un problème qui empoisonne depuis si longtemps les relations internationales?

Il est évident qu'Israël doit se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967, que les droits inaliénables des Palestiniens à l'autodétermination et à la liberté doivent être réalisés, que chaque Etat de la région a le droit de vivre en paix et dans la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. C'est ce qui a été souligné à maintes reprises dans les textes adoptés par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, les pays non alignés et arabes, la communauté internationale et d'autres organisations régionales et, plus récemment, dans la Déclaration des Ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Pourtant, le Secrétaire général ne peut que noter dans son rapport présenté au titre de ce point qu'un accord suffisant n'existe pas, que ce soit au sein du Conseil de sécurité ou parmi les parties au conflit, qui permette la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

On s'accorde généralement à reconnaître que la principale raison de cet état de choses incombe à Israël qui a voté systématiquement contre les résolutions de l'Assemblée générale appelant à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et rejeté la participation de l'Organisation de libération de la Palestine en tant que partenaire aux négociations de paix. C'est ce qui a été également déclaré sans équivoque dans la note, en date du 27 septembre 1990, adressée par le Représentant permanent d'Israël au Secrétaire général.

Etant donné les conséquences de la situation actuelle pour la paix et la sécurité internationales, nous maintenons que le Conseil de sécurité doit procéder d'urgence à la préparation de la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties directement intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Nous appuyons également toute initiative de la part des membres permanents et des autres membres du Conseil de sécurité pour rapprocher les positions des parties au conflit arabo-israélien, susciter un climat de confiance entre elles et, par là, faciliter la convocation et l'issue fructueuse de la Conférence internationale de paix.

M. Silovic (Yougoslavie)

Il y a cependant certains signes encourageants dans ce sombre horizon du Moyen-Orient. Le peuple libanais s'est engagé sur la voie de la réconciliation nationale après de nombreuses années de conflits et de souffrances. La Yougoslavie appuie totalement l'accord de Taëf comme base de règlement de la crise libanaise; cet accord devrait permettre au peuple libanais de décider de son destin en toute liberté et en toute indépendance. Il est également encourageant de noter que l'Iran et l'Iraq ont repris des entretiens directs. Nous sommes convaincus que c'est la voie qu'il convient de prendre pour résoudre les questions encore en suspens entre ces deux pays et pour consolider leurs relations pacifiques. Pour apporter la paix dans cette région troublée et que cette paix soit durable, il faut restaurer la confiance et conclure de solides arrangements régionaux de sécurité et de coopération. Comme partout ailleurs, il n'y a au Moyen-Orient pas d'autre solution que la paix. Peut-on douter sérieusement qu'un autre choix ne comporterait pas des conséquences tragiques pour toute la région et n'annulerait pas tous les progrès réalisés récemment dans les relations internationales?

M. ARIDOR (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord citer certains passages particulièrement mémorables de déclarations et d'analyses faites sur la situation au Moyen-Orient. Une déclaration particulièrement marquante a été faite, le 27 novembre 1989, à maints égards, il y a très très longtemps :

"Si l'on se demande pourquoi la situation au Moyen-Orient n'a pas encore subi l'influence du nouveau climat positif qui imprègne la plus grande partie du monde, il est facile de constater qu'Israël en est la cause... C'est la question de Palestine qui est à l'origine de la situation au Moyen-Orient. C'est elle qui est le centre, le coeur et l'essence du problème de la région." (A/44/PV.64, p. 13/15)

L'orateur considérait peut-être que son pays ne faisait pas partie de la région en 1989. Peut-être regardait-il simplement dans la mauvaise direction. Il dirigeait son regard surtout vers l'Ouest sans se soucier du Nord. On peut se demander si les événements n'ont pas dépassé cette opinion mémorable exprimée par nul autre que le représentant du Koweït lui-même.

Dans une autre déclaration intéressante faite le 5 novembre 1989, au cours du débat général, Israël était flâmé parce qu'il constituait :

"une menace sérieuse pour la sécurité et la stabilité de la région et du monde entier... Ce sont eux également qui sont principalement responsables des

M. Aridor (Israël)

souffrances et des douleurs infligées à la population de notre région, sans parler de la poursuite de l'état de tension, de déstabilisation et de la peur qui règne dans cette région." (A/44/PV.20, p. 32)

Cette déclaration poignante a été prononcée par nul autre que M. Tariq Aziz, Ministre des affaires étrangères d'Iraq. Si je n'avais pas su que l'orateur représentait l'Iraq et attaquait Israël, j'aurais pensé qu'il représentait le Koweït et attaquait l'Iraq.

Le 27 novembre 1989, au cours du débat sur la situation au Moyen-Orient, un autre représentant arabe a exposé la façon dont son gouvernement analysait l'origine du danger au Moyen-Orient :

"Bien que le monde soit cette année parvenu à rapprocher d'autres problèmes extrêmement complexes d'un règlement et d'un accord avec le Moyen-Orient, on n'aperçoit toujours pas la fin du tunnel. Pourquoi? Parce qu'Israël, le problème le plus difficile et la source de tous les désastres et des problèmes du Moyen-Orient, agit conformément à son attitude expansionniste et colonialiste..." (A/44/PV.64, p. 93).

Rétrospectivement, on ne peut que s'émerveiller de ces propos du représentant de l'Arabie saoudite. Après tout, les 600 000 hommes rassemblés par la coalition internationale et déployés en Arabie saoudite ne sont pas là pour défendre l'Arabie saoudite contre Israël. Si Israël est véritablement la source de tous les désastres et de tous les troubles au Moyen-Orient, Saddam Hussein apparaît alors de la façon la plus étonnante comme une "entité sioniste".

Les auteurs de ces déclarations prétendaient donner de la situation dans notre région une analyse sérieuse, qui serve de base à des plans d'urgence, des solutions et à une abondance de conseils gratuits pour l'extérieur. Les auteurs de ces déclarations prétendaient donner de la situation dans notre région une analyse sérieuse qui serve de base à des plans d'urgence, des solutions et une abondance de conseils gratuits pour l'extérieur. A l'instar des païens qui croyaient guérir les maladies en offrant des sacrifices humains, les Etats arabes ont sacrifié Israël sur l'autel de leurs propres maladies. Comment une telle superstition peut-elle être partagée par tant d'Etats souverains à la fin du XXe siècle? Le remède était inutile dans l'antiquité. Il est toujours sans effet de nos jours. On peut voir le résultat tragique au Koweït.

Les Etats arabes ont été retenus en otages, drogués, bercés et aveuglés par leurs propres superstitions. Mais si l'effacement du Koweït de la carte par l'Iraq

M. Aridor (Israël)

a ébranlé une fois pour toutes une superstition, c'est celle de la légende des relations interarabes heureuses et pacifiques au Moyen-Orient, une harmonie troublée seulement par Israël.

Les sables mouvants d'un Moyen-Orient en turbulence ne pourront plus être dissimulés sous le tapis de ce bâtiment. Aujourd'hui, leur mouvement se fait sous nos pieds. Aucune des résolutions condamnant Israël, quel qu'en soit le nombre, ne peut chasser un tank iraquien du Koweït. Incidemment, chaque fois que j'interviens à cette tribune, le représentant de l'Iraq s'empresse de quitter la salle. On ne peut que s'interroger sur ce qu'auraient fait les Iraquiens si j'avais prononcé cette déclaration à Koweït City.

Mais je reviens à la dure réalité. La source de l'instabilité et de l'agitation au Moyen-Orient est endémique et inhérente aux autocraties qui régissent la région. Je citerai quelques exemples récents :

M. Aridor (Israël)

Saddam Hussein a déclenché une guerre d'agression contre l'Iran. Huit années de brutalité inhumaine ont causé d'indicibles souffrances dans la région tout entière. Plus d'un million de personnes y ont laissé la vie. Des armes chimiques ont été utilisées systématiquement contre des cibles civiles et militaires iraniennes, en violation du Protocole de Genève de 1925. En outre, c'est la minorité kurde, qui avait le malheur de vivre sous la juridiction iraquienne, qui a le plus souffert de la brutalité criminelle de Saddam Hussein. Il a fallu deux jours aux troupes iraquiennes - les 16 et 17 mars 1988 - pour massacrer délibérément 5 000 civils kurdes, en utilisant des armes chimiques, dans la ville de Halabja, au Kurdistan. Des attaques armées répétées au cours des années 1988 et 1989 ont obligé plus de 700 000 Kurdes à devenir des réfugiés.

Émergeant de la guerre contre les Iraniens et les Kurdes, tout imprégné d'un sentiment de confiance en soi infondé, Saddam Hussein s'est alors tourné vers l'Ouest. Sa prochaine cible a été son grand rival, dictateur comme lui, Hafez-al-Assad, de la Syrie. Il était temps de régler les comptes avec les Syriens détestés pour l'appui qu'ils avaient apporté aux Perses détestés. Le général Michel Aoun, celui qui avait défié l'hégémonie syrienne sur le Liban, a commencé à recevoir d'importantes quantités d'armes iraquiennes, y compris des missiles terre-terre.

Vinrent ensuite les cibles suivantes, au Sud : Koweït, les Emirats arabes unis et l'Arabie saoudite. Une partie de cette histoire a déjà été racontée; le reste est en cours de déroulement.

Pendant ce temps, l'autre tyran du Moyen-Orient, Hafez-al-Assad, était occupé à bombarder Beyrouth-Est, en juillet et en août 1989, faisant régner la mort et la destruction au Liban - ce pays déchiré par la guerre et qu'Assad veut pour lui. Plus de 1 000 civils libanais ont été tués par les bombardements syriens au cours de 1989. Beyrouth - une ville d'un million et demi d'habitants - a été dépeuplée. Plus d'un million de résidents ont fui pour sauver leurs vies pendant le déchaînement de la sauvagerie syrienne que le pape a appelé génocide. Quinze ans d'atrocités syriennes au Liban ont alimenté la guerre civile dans laquelle plus de 150 000 personnes ont péri.

Le 8 mars 1989, Assad déclarait que la Syrie et le Liban ne formaient qu'un seul peuple, dans leurs corps, dans leur sang et dans leurs os. Nous ne partirons pas, disait-il, parce que nous sommes une nation formée d'un seul peuple. Nous

M. Aridor (Israël)

sommes un, disait le lion, - "Assad" en arabe - avant de dévorer l'agneau! La Syrie a scellé le sort du Liban en octobre 1990. Quand le bain de sang a recommencé, 700 Libanais chrétiens ont été massacrés par les Syriens, plusieurs d'entre eux tués d'une balle dans la tête après s'être rendus, les bras attachés derrière le dos.

Ces deux dictateurs ont contribué à ensanglanter le Moyen-Orient. Tandis que le Liban était "koweïtisé", Koweït était "libanisé". L'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis doivent au déploiement de forces internationales de n'avoir pas subi le même sort.

Il ne manque pas d'autres exemples de ce genre. L'on n'a que l'embaras du choix. Un autre dictateur du Moyen-Orient, le colonel Kadhafi, s'est saisi et a annexé un tiers du Tchad en 1973. convoitant les deux autres tiers, il a lancé une invasion sur une grande échelle en 1986. Depuis lors, c'est devenu pour lui une activité quotidienne que d'essayer de miner le Tchad. La Libye s'est servie du pétrole pour faire du chantage auprès du Soudan. Le Soudan a cédé en permettant aux guerrilleros appuyés par les Libyens d'opérer depuis le territoire soudanais contre le Tchad.

Mais la Libye n'en a pas moins aidé à déstabiliser le Soudan également. Le 13 septembre 1989, Kadhafi proclamait fièrement à tous les échos : "Nous avons armé 10 000 combattants du mouvement Garang pour les aider à renverser le régime Numairi."

Le Soudan, ballotté d'un désastre à l'autre, a vu sa situation encore aggravée par les ingérences de Kadhafi. La guerre civile, qui dure depuis 23 ans, continue de faire rage. Depuis 1986, 500 000 Soudanais sont morts à cause de la guerre et de la faim, victimes de la famine causée par le Gouvernement appuyé par la Libye. En outre, des dizaines de milliers ont été massacrés par les milices gouvernementales.

L'ingérence de l'Iran se fait toujours sentir au Liban. Ses représentants chiites engagent des batailles répétées avec les représentants chiites syriens, provoquant ainsi des centaines de morts. L'Iran revendique toujours la totalité de l'Etat de Bahreïn ainsi que les îles contrôlées par les Emirats arabes unis. L'Iran et l'Arabie saoudite sont plongés dans d'amères querelles à propos de doctrines religieuses et du contrôle du Golfe - tellement amères, en fait, qu'elles

M. Aridor (Israël)

se sont étendues aux Lieux saints. Les émeutes de La Mecque, à l'instigation de l'Iran, ont fait 402 morts en 1987. Dans la chaîne alimentaire du Moyen-Orient, où les gros poissons mangent les plus petits, d'autres Etats du Golfe se jettent constamment à la gorge l'un de l'autre.

Le terrorisme international ne pourrait pas exister s'il n'y avait pas de pays qui servaient de base d'opération. Ceci est applicable, de façon tragique, au Moyen-Orient. La Syrie dirige le terrorisme contre l'Iraq; l'Iraq dirige le terrorisme contre l'Iran. L'Iran dirige le terrorisme contre l'Iraq, contre Bahreïn, contre le Maroc et contre la Tunisie. L'Iran dirigeait le terrorisme contre Koweït jusqu'au massacre de La Mecque. Depuis lors, l'Iran a fait de l'Arabie saoudite sa cible principale. En 1988, le nombre d'attaques terroristes contre l'Arabie saoudite a doublé.

La Libye ne devrait pas être oubliée dans cette liste, la Libye dirige le terrorisme anti-yéménite, antisoudanais, antitunisien et anti-iraquien. La Libye s'occupe également avec diligence à distribuer aux terroristes internationaux dans le monde 1 000 tonnes de Semtex-H achetés en Europe de l'Est.

Les 30 groupes terroristes appuyés par la Libye ont répandu le carnage de l'Ulster et de Beyrouth à Port of Spain, des horizons écossais et nigériens aux discothèques de Berlin et aux plages israéliennes. Le terrorisme OLP, dirigé contre l'Egypte, le Liban et les autres organisations palestiniennes est maintenant, inutile de le dire, à la botte de Saddam Hussein, Israël, bien entendu, étant sa cible principale. La liste des cas de discorde au Moyen-Orient est trop longue pour être citée en entier.

Tous ces facteurs constituent de graves menaces pour la paix et la sécurité internationales. Etant donné qu'elles émanent du Moyen-Orient, il aurait fallu les étudier au titre du point de l'ordre du jour qui traite de "La situation au Moyen-Orient". Ne pas tenir compte de ces faits, année après année, consiste à refuser de reconnaître que la situation au Moyen-Orient, qui s'est terriblement entremêlée, tellement en fait, que le problème des réfugiés arabes, la cause célèbre de nombreux Etats arabes, est en soi un indice de la valeur de la fraternité arabe au Moyen-Orient. Les chiffres fournis par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

M. Aridor (Israël)

concernant le nombre total de réfugiés et le montant des contributions promises par les Etats arabes, fournissent quelques vérités révélatrices. Si nous divisons les contributions de 1989 par le nombre total de réfugiés, nous arrivons aux chiffres suivants.

M. Aridor (Israël)

Le Bahreïn, pays très riche, a donné en tout 1,2 cent par réfugié par année; le Qatar, un petit peu plus de 8 cents par réfugié; l'Arabie saoudite, 50 cents; la Syrie, moins de 3 cents; la Libye, 41 cents; l'Iran, 1,2 cent, l'Iraq, zéro. Lorsque l'on additionne ces sommes, l'on atteint environ 1 dollar par réfugié par année. Ce qui ne représente même pas un pourboire honorable.

Le problème d'Israël est la haine des Arabes. Le problème arabe cependant, n'est pas Israël, mais les Etats frères. Crier "Israël" au lieu de faire face à cette réalité est la même chose que si un homme criait "au feu" alors qu'il se noie dans une inondation.

Mais les termes "au feu" et "inondation" n'expriment pas la gravité de la situation au Moyen-Orient. Nous ne sommes pas simplement confrontés au feu ou à l'eau. Nous sommes confrontés à la menace des armes nucléaires. Rien n'arrêtera Saddam Hussein. Depuis plus d'une décennie, il travaille avec acharnement pour mettre au point une capacité nucléaire. Il a été arrêté par Israël en 1981. Nous avons joué notre rôle pour ce qui est de contribuer à la non-prolifération au Moyen-Orient. Mais l'Organisation des Nations Unies a condamné Israël. De nombreux pays ont continué à fournir la technologie nucléaire à l'Iraq. Maintenant, le monde fait face à une perspective terrifiante qu'il a créée lui-même. Il y a des Etats qui possèdent la capacité nucléaire, et il y a, il y en a toujours eu, des dirigeants fous sur cette planète. Mais il n'y a jamais eu une combinaison des deux.

Voilà le grave danger qui menace le Moyen-Orient et le monde. Tout cela n'est qu'une question de temps. Et le plus grand talent de Saddam Hussein est de gagner du temps. Le Président Bush a déclaré :

"Chaque jour qui passe rapproche Saddam encore plus près de la réalisation de son objectif, qui est d'accumuler un arsenal d'armes nucléaires... Personne ne sait exactement quand ce dictateur se dotera de l'arme atomique... Mais ce que nous tenons de source sûre, c'est qu'il n'a jamais possédé une arme dont il ne s'est pas servi."

L'ampleur de cette menace ne s'arrête pas là. Aujourd'hui, Bagdad n'est pas seulement la capitale de l'Iraq : c'est aussi la capitale du terrorisme international. Abu Nidal, Abu Abbas, Habash, Hawatmeh et leurs partisans sont les hôtes privilégiés de Saddam Hussein. Ils pratiquent tous la terreur qui ne respecte aucune frontière. Rien ne leur plairait plus que de terroriser le monde

M. Aridor (Israël)

avec un dispositif nucléaire. C'est Abu Abbas de l'OLP qui a lancé cet avertissement selon lequel : "Un jour nous aurons des missiles qui pourront atteindre New York". Ceci comprend la Première avenue.

La communauté internationale se heurte à suffisamment de difficultés avec Saddam Hussein pour le moment. Il serait difficile d'imaginer comment le monde, sans parler du Moyen-Orient, se comporterait devant la menace mortelle d'un Saddam Hussein armé d'une bombe nucléaire.

Alors que près d'un million d'hommes de troupe sont déjà massés dans le Golfe, une résolution de l'Assemblée générale sur la situation au Moyen-Orient réaffirme encore la conviction que : "la question de Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient". Cela est complètement absurde. Alors que le seul élément de stabilité, le Traité de paix entre l'Egypte et Israël, est solide comme le roc de Gibraltar malgré l'instabilité de la région, les résolutions de l'Assemblée générale sur la situation au Moyen-Orient le rejettent constamment. C'est de la malveillance totale.

Il n'est pas surprenant que les observateurs extérieurs qui se disent experts dans les affaires du Moyen-Orient se soient trompés à maintes et maintes reprises. Dans les années 50, la cheville ouvrière du système de sécurité régionale inspiré par l'Occident au Moyen-Orient était l'Iraq, c'est ironique. Le Pacte de Bagdad s'est effondré du jour au lendemain lorsque le régime hashémite a été renversé. L'Ouest a été pris par surprise.

Dans les années 60, le soutien principal des intérêts occidentaux était la Libye, sous la monarchie stable du Roi Idris. Il a été renversé par Kadhafi. Dans les années 70, c'étaient l'Iran et le Chah, qui se trouvaient être la clef de voute de la stabilité régionale. Cette conviction a été détruite par le khomeinisme. Dans les années 80, c'est l'Iraq qui s'est acquis la confiance de la communauté internationale en tant que force de stabilisation capable de contenir l'Iran.

Les armements de Saddam Hussein étaient stockés par des centaines de sociétés occidentales. Puis la fin est venue soudainement avec la guerre du golfe Persique. Encore une surprise. Puis est venue la soudaine volte-face. Le gardien iraquien est devenu le prédateur iraquien, qui a dévoré le Koweït et qui menace d'envahir toute la péninsule arabe. Qui sera le favori dans les années 90? Hafez al-Assad? Ce sont là tous les sables mouvants de l'auto-illusion. Les observateurs extérieurs se sont trompés à maintes et maintes reprises. Personne n'a le monopole de la sagesse.

M. Aridor (Israël)

Les problèmes du Moyen-Orient ont des aspects multiples et sont difficiles à cerner : une région où les idéologies et les modes de pensée dépassés règnent encore, où l'état de guerre est considéré comme l'état normal des choses. Ici, la destruction d'Etats souverains est considérée comme étant légitime. L'emploi illégitime de la force est considéré comme une procédure diplomatique acceptable. Ici, la réintroduction des horreurs des armes chimiques et biologiques est considérée comme étant digne de louanges. La prise d'otages par centaines de milliers est acceptée comme étant normale. La présence envahissante de la dictature est considérée comme une loi de nature. Ici, les groupes terroristes sont considérés comme étant un avantage militaire. Le fondamentalisme et le fanatisme sont considérés comme des instruments de manipulation et d'avantages politiques. Si ce sont là des caractéristiques principales, il n'est pas étonnant qu'Israël, seule démocratie de la région, ne soit pas accepté comme étant légitime.

Voilà les attributs du Moyen-Orient qui doivent être abordés si l'on veut analyser la situation dans l'intérêt d'un avenir meilleur pour la région.

La réalité ne peut pas être enfermée dans le carcan de résolutions sclérosées. Il y a de l'espoir. La situation au Moyen-Orient sera métamorphosée. Les forces du changement rapide et de la démocratisation passeront par le Moyen-Orient. Les résolutions des Nations Unies qui blâment Israël pour la situation au Moyen-Orient ne figureront pas dans l'histoire du Moyen-Orient. Les résolutions resteront une note de bas de page oubliée dans l'histoire des Nations Unies. Les étudiants qui manqueront cette note de bas de page ne manqueront pas grand-chose.

M. SCIALOJA (Italie) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des Etats membres de la Communauté européenne.

Les Douze suivent avec une attention toute particulière la situation au Moyen-Orient. Il est fort regrettable que la fin de l'affrontement Est-Ouest n'ait pas encore permis de régler les problèmes de cette région.

Les Douze estiment que toutes les occasions permettant de parvenir à une solution pacifique des conflits du Moyen-Orient doivent être saisies. Ils sont convaincus qu'il faut encourager les relations de confiance et de coopération entre les pays de la région de façon à créer une situation de stabilité, de sécurité, de bien-être économique et social, de respect des droits civils et politiques afin de juguler les crises, de freiner la course aux armements et d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive. La Communauté et ses Etats membres sont disposés à coopérer avec tous les pays concernés en vue d'instaurer, à cette fin, des principes, des règles, des structures et à examiner toute mesure tendant à renforcer la sécurité.*

Les Douze sont très inquiets étant donné l'impasse dans laquelle se trouve la crise du Golfe, marqué par la violation persistante du droit international par l'Iraq et, en particulier, l'occupation prolongée et destructrice du Koweït, l'oppression et l'expulsion de sa population, la détention d'otages étrangers et la violation continue des conventions régissant les relations diplomatiques.

Les Douze appuient toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité adoptées depuis l'invasion iraquienne et dénoncent la violation permanente de la quatrième Convention de Genève. Loin de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent au titre du droit humanitaire concernant le traitement des personnes protégées sous son contrôle, l'Iraq mène une campagne résolue et systématique en vue de supprimer l'identité même de l'Etat du Koweït. En outre, l'Iraq, en engageant la population autochtone à quitter sa patrie, tente de modifier la structure démographique du pays qu'il occupe.

De tels actes sont inadmissibles. La Communauté européenne et ses Etats membres accordent la plus haute priorité à la solution de cette crise, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et réaffirment qu'aucune solution n'est possible sans la mise en oeuvre préalable de ces résolutions.

* M. Awoonor (Ghana), Vice-Président, assume la présidence.

M. Scialoja (Italie)

Les Douze exigent le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces iraqiennes du Koweït, le rétablissement de son gouvernement légitime et l'autorisation donnée à tous les citoyens étrangers qui le désirent de quitter l'Iraq et le Koweït.

Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les Douze ont, à maintes reprises, condamné la pratique iraqienne consistant à retenir en otage des ressortissants étrangers et d'en placer même certains sur des sites stratégiques. Ils rappellent à l'Iraq ses obligations internationales à cet égard et continuent de tenir le Gouvernement iraqien pour pleinement responsable de leur sécurité. Les Douze réaffirment leur totale solidarité pour parvenir à la libération immédiate de tous les citoyens étrangers bloqués en Iraq et au Koweït. Les Douze ont dénoncé l'utilisation sans scrupule faite par l'Iraq de ces otages dans le seul et vain but de diviser la communauté internationale qui a condamné sans réserve cette manoeuvre, tentée au mépris de toutes les règles humanitaires les plus fondamentales. Les auteurs de ces graves violations seront tenus pour personnellement responsables. Les Douze ont enregistré les intentions des autorités iraqiennes de libérer tous les otages iraqiens et espèrent que l'Iraq observera sans réserve la résolution 664 (1990) du Conseil de sécurité et autorisera le départ immédiat de tous les otages.

Les Douze exigent également, conformément à la Convention de Vienne, que l'Iraq autorise le départ sans condition des diplomates accrédités au Koweït qui, à l'heure actuelle, se voient interdire de quitter l'Iraq.

Les Douze apprécient vivement le haut degré de consensus atteint par la communauté internationale en ce qui concerne les principes que je viens d'énoncer. Ils estiment que ce consensus devrait être maintenu pour parvenir à une solution pacifique de la crise. La Communauté et ses Etats membres sont déterminés à appliquer l'embargo et les autres mesures décidés par le Conseil de sécurité et appellent tous les autres Etats à faire de même. Ils appuient également sans réserve la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité et engagent vivement l'Iraq à profiter de cette "pause de bonne volonté" pour mettre en application toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La position des Douze sur la question de Palestine a été exprimée de façon très claire lors du débat sur le point 23 de l'ordre du jour. Les Douze tiennent à réitérer leur intention d'oeuvrer à un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien et du problème palestinien, conformément aux résolutions pertinentes

M. Scialoja (Italie)

du Conseil de sécurité et des principes énoncés par la Communauté dans ses déclarations antérieures, à savoir : le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël à exister, à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et le droit à la justice pour tous les peuples de la région, ce qui inclut la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination avec tout ce que cela implique.

Les Douze estiment qu'un règlement pacifique sur la base de ces principes devrait être obtenu grâce à la convocation, au moment opportun, d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies. A leur avis, cette conférence est l'instance appropriée pour mener des négociations directes entre les parties concernées. Les Douze réaffirment que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) devrait participer à ce processus.

Conformément à leur ferme détermination d'appuyer le droit international, les Douze réaffirment le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Ce principe, énoncé dans la Charte des Nations Unies et rappelé dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité a force obligatoire pour tous les Etats. Cela implique qu'Israël doit mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1967.

Nous avons constaté une détérioration de la situation dans les territoires occupés, détérioration due au nombre croissant de colonies de peuplement israéliennes. Les Douze soulignent que toute modification de la structure démographique des territoires occupés est contraire au droit international et constitue un obstacle au processus de paix. La politique en vigueur dans ces colonies de peuplement, y compris Jérusalem-Est, occupée par Israël depuis 1967, rend encore plus difficile tout compromis territorial. En fait, la création de nouvelles colonies de peuplement ou l'extension de celles qui existent va à l'encontre des mesures tendant à renforcer la confiance et contribuerait à une solution pacifique. Les Douze réaffirment le droit à la liberté de mouvement, conformément aux dispositions du Pacte international sur le droits civils et politiques. A cet égard, ils appuient le droit des Juifs qui le souhaitent à émigrer.

En outre, les Douze considèrent comme nulle et non avenue la décision unilatérale d'Israël de modifier la structure de Jérusalem, Ville sainte et

M. Scialoja (Italie)

carrefour de trois religions, et déclarent que la liberté d'accès pour tous aux lieux de culte doit être préservée.

Enfin, les Douze réaffirment que les dispositions de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, doivent s'appliquer aux territoires occupés. Le refus constant d'Israël de reconnaître l'applicabilité de cette convention ne peut, en aucune façon, se justifier. C'est là un sujet de préoccupation pour les Douze. Le Conseil de sécurité a confirmé, dans nombre de ces résolutions, que la quatrième Convention de Genève s'appliquait effectivement aux territoires occupés par Israël, et, tout récemment encore, il l'a fait dans ses résolutions 636 (1989), 641 (1989), 672 (1990) et 673 (1990) que les Douze appuient sans réserve.

M. Scialoja (Italie)

Les 12 Etats membres de la Communauté européenne sont conscients de la gravité et de la complexité extrêmes du problème palestinien. Le fait que l'invasion du Koweït par l'Iraq - dont tous les Etats devraient se dissocier sans équivoque comme ils devraient se dissocier de toute agression - a retardé encore la solution des problèmes de la Palestine, est une nouvelle injustice infligée au peuple arabe. Les Douze sont prêts à contribuer, par le biais d'un dialogue intense avec toutes les parties en cause, à la mise au point d'une solution d'ensemble, juste et durable.

Les Douze saisissent également cette occasion pour souligner que toutes les mesures prises par Israël pour imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le Golan syrien occupé sont nulles et non avenues.

Au Liban, après 15 années d'intervention étrangère et de luttes intercommunautaires, il faut incontestablement mettre fin aux souffrances de la population et au massacre de vies innocentes. Les Douze sont profondément consternés par la poursuite de la violence au Liban. Ils espèrent qu'un processus de réconciliation nationale s'amorcera dans le pays.

Ils réaffirment qu'ils appuient énergiquement la mise en oeuvre des Accords de Taëf, dont la ratification par le Parlement libanais le 21 août 1990 constitue une étape historique. Les Douze, tout en prenant note des progrès récents faits dans leur application - comme la mise en oeuvre d'un plan de sécurité dans le Grand Beyrouth -, soulignent que ces accords devraient être mis en oeuvre dès que possible par toutes les parties en cause afin que la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale d'un Liban libéré de toutes les troupes étrangères puissent être pleinement rétablies. Les Douze demandent à toutes les parties au Liban de prendre part à ce processus et de coopérer en vue de rétablir immédiatement les conditions nécessaires pour empêcher le retour à la violence. La Communauté européenne et ses Etats membres continueront d'appuyer sans réserve ce processus, et sont prêts à participer à la reconstruction du pays.

Les Douze réitèrent que la persistance de l'occupation par Israël de certaines régions du Sud-Liban, qui est contraire aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, fait obstacle à la création d'un climat de stabilité et de sécurité dans la région.

Les Douze appuient fermement la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et entendent garantir les meilleures conditions possibles de sécurité pour ses contingents, dont trois appartiennent à des Etats membres de la Communauté

M. Scialoja (Italie)

européenne. Une fois encore, ils réaffirment que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se doivent de faire face à leurs obligations financières afin de mettre un terme à la crise budgétaire de la FINUL.

Enfin, s'ils se félicitent de la libération de certains otages détenus au Liban, les Douze tiennent à dire qu'ils sont profondément préoccupés par le sort de ceux qui sont retenus captifs, dont plusieurs sont des ressortissants d'Etats membres de la Communauté. Les Douze lancent un appel pressant à la libération immédiate de tous les otages.

Les Etats membres de la Communauté européenne ont pris bonne note de la décision iraquienne de se retirer du territoire iranien, d'échanger les prisonniers de guerre et de reconnaître la validité de l'Accord d'Alger de 1975. A cet égard, les Douze répètent qu'ils attachent une très grande importance à la mise en oeuvre intégrale de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Les Douze pensent, comme le Secrétaire général, que l'application pleine et entière de la résolution 598 (1987) pourrait fort bien contribuer à améliorer sensiblement la situation dans l'ensemble de la région.

Des solutions justes et durables aux divers problèmes du Moyen-Orient ne peuvent que contribuer à donner tout son sens au rôle que le monde arabe devrait jouer dans la communauté internationale et à renforcer les liens historiques qui existent entre l'Europe et tous les pays de la région.

M. LICHEM (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Il n'est pas exagéré de dire que cette année a été une année miraculeuse. La guerre froide a pris fin, des progrès considérables ont été faits en matière de coopération et de désarmement régionaux, et les aspirations de nombreuses nations qui, il y a peu de temps encore, semblaient irréalisables, deviennent une réalité. Des progrès ont de même été faits en ce qui concerne certains conflits régionaux.

D'un autre côté, il n'est pas exagéré non plus de dire que la situation au Moyen-Orient est non seulement restée à l'écart de l'évolution positive constatée ailleurs, mais s'est encore détériorée. La seule exception à ce sombre tableau, la seule éclaircie dans ce ciel chargé de nuages noirs est le Liban, où les changements intervenus récemment semblent annoncer la réconciliation nationale, la réforme politique et le rétablissement de l'unité, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire.

Comme si la situation au Moyen-Orient n'était pas déjà suffisamment explosive, l'invasion et la prétendue annexion du Koweït par l'Iraq a créé un nouveau danger,

M. Lichem (Autriche)

a allumé un nouvel incendie. Nous craignons que le Secrétaire général ait tout à fait raison quand il dit dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

"Il est manifeste que des progrès ne pourront être accomplis sur la voie d'un règlement d'ensemble de la situation dans la région, y compris d'un dénouement du conflit arabo-israélien, que lorsque la crise actuelle sera en passe d'être résolue d'une manière qui cadre avec les positions prises par le Conseil de sécurité." (A/45/L, p. 10)

Une solution urgente à la crise du Golfe, fondée sur le droit, pourrait cependant avoir un impact extraordinaire sur l'ensemble de la situation au Moyen-Orient et donner une nouvelle impulsion des plus nécessaires aux efforts visant un règlement juste et pacifique au conflit arabo-israélien.

Les événements qui ont commencé le 2 août 1990 ont provoqué une réaction sans précédent de l'Organisation des Nations Unies. Les décisions prises par le Conseil de sécurité ont rapproché la communauté des nations de la mise en place d'un système de sécurité collective et, partant, de la primauté du droit dans les relations internationales. Il faut que chacun s'en félicite. Toutefois, il ne faut pas oublier que, pour que ce rêve premier des Nations Unies devienne une réalité, la primauté du droit doit être universelle. Pour le Conseil de sécurité, cela veut dire, d'une façon générale, qu'il doit être, et qu'on doit lui permettre d'être, juste et équitable dans l'examen de tous les cas dont il est saisi. Le Conseil de sécurité doit - et là encore on doit lui permettre de le faire - défendre et, si nécessaire, faire appliquer le droit, quels que soient le lieu et le responsable de la violation du droit. En conséquence, le Conseil de sécurité doit demeurer saisi du problème du Moyen-Orient afin de jouer un rôle efficace dans la recherche d'une solution juste, durable et pacifique.

Nous trouvons encourageant que, pour la première fois, il y ait unanimité parmi les membres permanents du Conseil de sécurité pour dire que :

"l'ajournement prolongé du règlement du problème du Moyen-Orient compromet gravement la paix et la sécurité dans la région, ainsi que dans l'ensemble du monde" (A/45/709, par. 5)

et qu'il importe de :

"poursuivre d'urgence les efforts en vue d'un règlement global, juste et durable de la situation au Moyen-Orient, apportant en particulier une solution au problème palestinien sous tous ses aspects." (Ibid., par. 6)

M. Lichen (Autriche)

De même, nous devons constater avec regret qu'il existe toujours des divergences de vue sur le rôle que pourraient jouer à cet égard le Conseil de sécurité et les Nations Unies dans leur ensemble. Lorsque, le 1er janvier, l'Autriche deviendra membre du Conseil de sécurité, ce sera là certainement l'une des questions dont nous nous occuperons en priorité. Non seulement il est justifié, de par la situation, que le Conseil de sécurité ait un rôle plus actif et plus efficace mais il faut également préserver l'influence, le prestige et la crédibilité qu'il a nouvellement acquis si nous voulons que la sécurité et la primauté du droit règnent effectivement.

De récents efforts bilatéraux louables visant à encourager le dialogue entre Israël et les Palestiniens ont malheureusement abouti à une impasse. L'ouverture historique résultant de la reconnaissance implicite d'Israël et de la renonciation au terrorisme par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) n'ont pas encore suscité de gestes comparables de bonne volonté de la part d'Israël. Bien au contraire, l'évocation renouvelée d'un grand Israël, l'installation d'immigrants dans les territoires occupés en violation des dispositions de la quatrième Convention de Genève, les mesures destinées à briser la résistance de la population palestinienne dans les territoires occupés et le refus de coopérer avec la mission du Secrétaire général autorisée par le Conseil de sécurité vont dans le sens opposé.

Les dirigeants israéliens auraient tort de croire que l'actuelle crise du Golfe a fondamentalement changé la question de Palestine. L'OLP continue d'être considérée comme le représentant légitime du peuple palestinien, en particulier par les Palestiniens eux-mêmes. Comme c'est le cas dans toute négociation sérieuse visant à obtenir un résultat satisfaisant, il faut négocier avec les interlocuteurs appropriés. Des contacts directs entre les Israéliens et les Palestiniens sont nécessaires. Ces contacts devraient permettre de faciliter la convocation, en temps opportun, d'une conférence internationale sur la paix, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris, bien sûr, l'OLP.

Entretiens, il faut améliorer la protection de la population civile palestinienne dans les territoires occupés. Il ne suffit plus désormais de déplorer ce qui s'y passe et d'appeler à la modération. Nous espérons sincèrement que l'intérêt porté actuellement aux mesures pratiques visant à améliorer la protection de cette population permettra d'aboutir à des résultats positifs, aidera à briser le cercle vicieux de la violence et de ce fait contribuera également à créer un climat propice aux négociations tant attendues.

M. Lichen (Autriche)

A notre avis, ce n'est pas en recourant à une politique autoritaire que l'on pourra instaurer la paix. Celle-ci doit être fondée sur le respect du droit international. L'Autriche estime qu'une solution globale, juste et durable doit obligatoirement reposer sur les mesures suivantes : l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, fondées sur le principe "des terres pour la paix" - qui fournit jusqu'à ce jour la base la plus largement acceptée pour une solution - le retrait des territoires occupés, le respect du droit de tous les Etats, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et de la nécessité que son représentant légitime, l'OLP, participe au processus de négociation.

M. BUGTI (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au Moyen-Orient, les perspectives de paix demeurent malheureusement tout aussi fugitives qu'elles l'étaient à l'époque où l'Assemblée générale examinait pour la première fois la menace que faisaient peser sur la paix et la sécurité internationales les événements qui se sont produits dans la région il y a plus de 40 ans. Le Secrétaire général parle également de cette impasse dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, lorsqu'il note que :

"l'ouverture d'un dialogue entre Israéliens et Palestiniens [a] abouti à une impasse. L'Intifada entrera bientôt dans sa quatrième année; la situation dans les territoires occupés reste malheureusement fort sombre, et il n'est guère permis d'espérer qu'elle s'améliorera à brève échéance." (A/45/1, p. 10)

Le débat actuel est en fait un nouveau rappel de l'intransigeance israélienne et de sa politique délibérée visant à faire échouer toute initiative de paix. La raison de son attitude est simple. Israël persiste dans son idée erronée que, grâce à sa prépondérance militaire, il sera capable, avec le temps, de transformer en fait accompli son absorption progressive des territoires palestiniens et arabes qu'il continue d'occuper illégalement en abusant massivement de la force. C'est pourquoi nous condamnons une fois de plus la politique d'expansion et d'annexion d'Israël et la poursuite de son occupation des territoires du sud du Liban.

Le cœur du problème du Moyen-Orient est le déni des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment de leur droit à l'autodétermination et à un Etat. Ni cinq guerres, ni le déni méprisant des droits palestiniens n'ont permis à Israël de se débarrasser de ce problème. Ni son recours prolongé à la force, ni ses tentatives répétées d'anéantir l'identité du peuple palestinien n'ont permis à

M. Bugti (Pakistan)

Israël d'éteindre la flamme de la liberté que, depuis plus de 40 ans, le peuple palestinien entretient au prix de souffrances et de sacrifices incalculables.

L'Intifada dans les territoires occupés palestiniens, qui dure depuis le 9 décembre 1987, démontre une fois de plus la détermination du peuple palestinien de vivre libre et indépendant. Selon le Database project on palestinian human rights, le nombre de Palestiniens tués par les autorités israéliennes avait atteint au 31 août 1990 le chiffre total de 856. Près de 99 150 Palestiniens avaient été blessés et plus de 85 000 avaient été emprisonnés. D'après Amnesty International, 13 000 Palestiniens étaient encore détenus à la fin de 1989. Depuis lors, la communauté internationale a connu les événements tragiques d'Al-Harem Al-Sharif où, le 8 octobre 1990, en violation des Lieux saints, la police israélienne des frontières a brutalement ouvert le feu sur des Palestiniens, en en tuant 22 et en en blessant plus de 200. Des incidents récents dans la bande de Gaza montrent que la campagne israélienne d'oppression se poursuit et a fait plus de 750 victimes, en l'espace de deux jours seulement, entre les 3 et 5 novembre.

Etant donné la situation dans les territoires occupés, la communauté internationale doit prendre des mesures pratiques pour assurer la protection du peuple palestinien. Dans son rapport au Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 1990, le Secrétaire général souligne également, en constatant qu'Israël viole de façon flagrante les dispositions de la quatrième Convention de Genève, que "la communauté internationale doit faire beaucoup plus pour garantir la sécurité et la protection de la population civile palestinienne dans les territoires occupés." (S/21919 et Corr.1, par. 18)

M. Bugti (Pakistan)

Il y a trop longtemps que l'intransigeance d'Israël est autorisée à se donner libre cours au Moyen-Orient. La vision déformée qu'Israël a de son destin, renforcée par une mentalité d'assiégé, a provoqué des troubles graves au Moyen-Orient et fait beaucoup de tort aux pays voisins. Israël poursuit son occupation du Sud-Liban et des hauteurs du Golan, bien que, du côté arabe, on ait maintes et maintes fois indiqué qu'on voulait arriver à une paix véritable, comme on a pu le voir dans la résolution adoptée à Alger par le Conseil national palestinien (PNC) en 1983.

Le temps n'est plus aux tergiversations : la résolution du PNC est claire et sans ambiguïté; elle souligne la nécessité de la tenue d'une conférence internationale efficace sur le problème du Moyen-Orient et de l'essence de ce problème : la cause palestinienne. La Conférence sera tenue sous les auspices des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties à la lutte dans la région, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien.

La Conférence sera convoquée sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et l'assurance du respect des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en premier lieu son droit à l'autodétermination et la libération de tous les territoires arabes et palestiniens qu'Israël occupe depuis 1967, y compris Jérusalem.

Aucun pays n'est tenu de se condamner à un état de guerre perpétuel. Israël a le choix entre une paix durable et une sécurité éphémère fondée sur les instruments de guerre et la coercition. Les perspectives d'un règlement juste et durable au Moyen-Orient existent encore et peuvent être relancées à condition qu'Israël veuille bien négocier sur la base de la proposition de convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que les membres du Conseil de sécurité, et notamment les membres permanents, ont, plus que quiconque, la responsabilité d'imprimer l'élan nécessaire à la tenue d'une telle conférence.

Il y a plus de 40 ans, le peuple palestinien était brutalement arraché à sa patrie ancestrale. Tout au long de ces années, le peuple du Pakistan n'a cessé de soutenir fermement la juste cause du peuple palestinien. Je tiens à saisir cette occasion pour réaffirmer notre solidarité indéfectible avec la lutte menée par le peuple palestinien pour recouvrer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi qu'avec les efforts déployés par les Etats arabes pour

M. Bugti (Pakistan)

résoudre le conflit du Moyen-Orient et renforcer la paix et la stabilité dans la région.

Il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient tant que le peuple palestinien n'aura pas obtenu justice et qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires arabes occupés. Cela fait 40 ans que les Palestiniens mènent une existence tragique. Ils ont droit à une patrie qui soit la leur. Nous nous associons à tous les pays épris de justice qui soutiennent leur juste cause.

L'invasion et l'annexion iraqiennes du Koweït constituent manifestement une violation des principes de la Charte des Nations Unies et des normes bien établies de la conduite des relations entre Etats. La communauté internationale n'a pas été longue à réagir. L'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés, le Conseil de sécurité ainsi que la Ligue arabe ont catégoriquement rejeté l'agression comme étant totalement inadmissible et exigé le retrait immédiat et inconditionnel des forces iraqiennes du Koweït et le rétablissement du gouvernement légitime de ce pays.

Le principe du non-recours à la force dans le règlement des différends est de la plus haute importance. Les questions en jeu concernent tout le monde et transcendent toute autre considération ou solution régionale. Profondément convaincu du caractère sacré du droit international et fort de sa propre expérience, le monde musulman ne pouvait tolérer l'agression iraqienne perpétrée contre un pays islamique frère ni son occupation.

Si l'Iraq n'avait rencontré aucune opposition à son action injustifiable, un précédent dangereux se serait établi dans la conduite des relations entre Etats. A notre sens, il est impératif que l'Iraq retire immédiatement et inconditionnellement ses troupes du Koweït. La souveraineté et l'indépendance de l'Etat du Koweït doivent être rétablies de même que son gouvernement légitime, sans ingérence ou influence étrangère. Ce n'est qu'ainsi que le respect du droit international et des normes de conduite des relations entre Etats sera rétabli. Ce n'est qu'ainsi que la menace grave à la paix et à la sécurité internationales sera éliminée.

M. AFONSO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Lorsque j'ai pris la parole à l'Assemblée l'an dernier lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour, j'ai déclaré que la détérioration de la situation au Moyen-Orient continuait de préoccuper gravement la communauté internationale s'agissant de la sécurité de la région. Depuis lors, comme certains des orateurs précédents l'ont fait observer

M. Afonso (Mozambique)

à juste titre, la région continue d'être le théâtre d'événements sans précédent et toujours plus inquiétants, particulièrement ces derniers mois.

Le Moyen-Orient échappe à l'évolution politique positive à laquelle la communauté internationale assiste depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Les espoirs que nous avons tous ressentis, et continuons de ressentir, devant les progrès importants réalisés en ce qui concerne pratiquement tous les autres grands conflits et problèmes politiques du monde ne semblent pas devoir s'appliquer à la crise du Moyen-Orient, sur laquelle ces progrès paraissent n'avoir eu aucune influence positive. La situation au Moyen-Orient semble plutôt évoluer en sens inverse, contrairement à nos espoirs.

Depuis août dernier, une situation nouvelle et explosive s'est développée dans la région. L'invasion, l'occupation et l'annexion du Koweït ont détourné l'attention de la communauté internationale de la recherche d'un règlement durable du problème du Moyen-Orient. A la suite de quoi il s'est créé dans le Golfe une situation politique et militaire extrêmement complexe et dangereuse : en moins de trois mois la région du Golfe est devenue le théâtre d'un déploiement accéléré de forces militaires, qui est probablement sans précédent dans le monde pour ce qui est de la concentration d'armes modernes et de forces offensives. Cela impose un fardeau supplémentaire aux pays épris de paix alors même qu'ils s'attachent à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Je demande à nouveau à l'Iraq d'écouter la voix de la communauté internationale, de retirer inconditionnellement ses troupes du Koweït et de permettre le rétablissement de la souveraineté nationale de ce pays. Mon gouvernement continue d'espérer en un règlement pacifique qui restaure l'indépendance et la souveraineté du Koweït.

Nous espérons en particulier qu'il ne sera pas nécessaire d'invoquer les dispositions de la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité en date du 29 novembre - notamment l'échéance du 15 janvier. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il incombe aux parties directement intéressées de faire preuve de modération et de sagesse politique afin de prévenir la guerre.

Nous saluons et encourageons les initiatives positives entreprises depuis l'adoption de la résolution 678 (1990) en faveur du dialogue. Nous nous félicitons également de la décision prise récemment par l'Iraq de libérer tous les ressortissants étrangers maintenus captifs depuis août dernier. Nous espérons que l'Iraq se conformera rapidement à toutes les autres résolutions du Conseil de sécurité.

M. Afonso (Mozambique)

Nous espérons sincèrement que toutes les parties au conflit coopéreront et adopteront une attitude positive afin de faciliter une solution pacifique du problème. Une solution rapide et pacifique de la crise du Golfe permettrait certainement à la communauté internationale de se concentrer complètement sur la recherche d'une solution globale, juste et durable de la question de Palestine, qui continue d'être au coeur du conflit du Moyen-Orient.

Les actes ininterrompus de répression et de violation flagrante des droits fondamentaux de l'homme dans les territoires palestiniens et arabes occupés et, surtout, le déni du droit naturel à l'autodétermination du peuple palestinien ont provoqué un soulèvement sans précédent dans ces territoires.

La détérioration de la situation dans les territoires occupés a atteint des proportions alarmantes. En dépit des appels internationaux répétés, Israël continue de recourir à la force militaire pour réprimer le soulèvement. En conséquence, le nombre des victimes parmi les civils innocents, et les destructions de biens ne cessent de croître. Les massacres de civils innocents perpétrés le 8 octobre à Al-Haram Al-Charif, à Jérusalem, sont les plus affreux parmi les événements tragiques récents. Le nombre total des victimes identifiées depuis le début du soulèvement, qui est maintenant dans sa troisième année, approche le millier. Il s'agit en effet d'événements tragiques qui exigent une action décisive de la communauté internationale.

Nous tenons à exprimer notre profonde indignation face au refus d'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité relatives aux territoires occupés. Nous déplorons en particulier le refus d'Israël de respecter les dispositions de la résolution 672 (1990) du Conseil de sécurité, qui aurait autorisé le Secrétaire général à envoyer une mission d'enquête dans la région. En conséquence, nous demandons instamment au Gouvernement israélien de revoir sa position et de permettre au Secrétaire général de remplir son noble mandat.

Selon les observations contenues dans le rapport du Secrétaire général, en dépit de l'unanimité qui existe quant à la nécessité d'un règlement durable et global du problème,

"il n'existe ni au Conseil de sécurité, ni entre les parties au conflit, d'accord suffisant pour permettre la convocation de la Conférence internationale de la paix préconisée dans la résolution... 44/42".

(A/45/709, par. 5)

M. Afonso (Mozambique)

Je me souviens que le rapport du Secrétaire général de 1989 sur l'activité de l'Organisation contient des conclusions similaires. Année après année, la communauté internationale est confrontée à un manque de progrès sur cette question. C'est ainsi qu'on se demande : pour combien de temps encore?

Ma délégation souhaite exprimer son plein appui aux conclusions figurant au paragraphe 7 du rapport (A/45/35) du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous estimons également que le Conseil de sécurité doit examiner la question de Palestine comme la crise du Golfe avec la même urgence et la même détermination. De même, ma délégation considère que la reprise du dialogue entre les Etats-Unis et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est un élément important dans la recherche globale de la paix dans la région du Moyen-Orient. A notre avis, il n'est que juste et approprié de rallier les opinions de toutes les parties intéressées afin d'éliminer tous les obstacles existant en partie du fait d'un déséquilibre persistant dans les possibilités de dialogue.

Je voudrais souligner également qu'il est grand temps pour Israël de se conformer aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et de respecter l'indépendance nationale, l'unité et l'intégrité du Liban. Depuis l'invasion brutale de 1982, le peuple de ce pays n'a pas pu jouir librement d'une vie paisible. Nous appuyons fermement les efforts qui sont faits pour garantir l'intégrité territoriale du Liban, et la souveraineté et l'unité de son peuple.

Ma délégation est toujours fermement convaincue que la réalisation d'un règlement juste et global de la situation au Moyen-Orient n'est possible que grâce au dialogue et à la négociation et à la prise en compte scrupuleuse des intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Nous réaffirmons donc qu'il faut convoquer d'urgence la Conférence internationale de paix, telle qu'envisagée dans de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la résolution 44/42, en date du 6 décembre 1989. Nous lançons de nouveau un appel à tous les pays épris de paix afin qu'ils oeuvrent ensemble à l'élimination des obstacles qui, jusqu'à maintenant, ont empêché la convocation de cette conférence.

Les dispositions de la résolution mentionnée demandent, notamment, la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de

M. Afonso (Mozambique)

libération de la Palestine (OLP), sur un pied d'égalité, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Elles soulignent en outre la nécessité du retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et la nécessité de garantir la sécurité de tous les Etats de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

La nécessité d'un règlement juste et durable de cette crise impose des obligations de plus en plus grandes aux membres permanents du Conseil de sécurité, compte tenu de leurs responsabilités particulières. A cette fin, nous les encourageons à oeuvrer pour éliminer leurs divergences, qui se sont révélées préjudiciables à l'établissement du comité préparatoire de la conférence.

Pour terminer, je voudrais réitérer notre ferme conviction que l'existence et de l'Etat d'Israël et de l'Etat de Palestine sont deux réalités indéniables. Nous ne pouvons absolument pas accepter qu'un Etat puisse exister parce qu'il en a détruit un autre ou parce qu'il n'accepte pas l'existence d'un autre. Cela a été malheureusement le cas pendant les cinquante ans ou presque d'existence de l'Organisation des Nations Unies. Les négociations doivent l'emporter sur le recours à l'affrontement armé. Nous espérons que le climat international actuel aura une influence positive sur la question du Moyen-Orient.

M. SUAREZ (Philippines) (interprétation de l'anglais) : La situation au Moyen-Orient a été une des préoccupations les plus frustrantes de l'Organisation des Nations Unies pendant ses 45 années d'existence; et tout porte à croire qu'il en sera ainsi pendant quelques années encore.

Tout bien pesé, l'ensemble des travaux de l'Organisation des Nations Unies sur cette question ne peut être considéré comme complètement négatif. Des conflits armés - souvent des combats féroces - ont éclaté dans la région, et l'Organisation des Nations Unies a réussi en ces occasions à négocier des cessez-le-feu ou à amener les parties concernées à engager des négociations.

M. Suarez (Philippines)

Toutefois, les nombreuses tentatives de l'Organisation des Nations Unies pour amener une paix totale et durable dans la région ont échoué jusqu'à présent, mais ce n'est certes pas faute d'efforts de sa part.

Les innombrables résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée - dont un nombre croissant à l'unanimité - ainsi que les opérations de maintien de la paix, où des ressources précieuses, mêmes des vies, ont été investies par la communauté internationale, démontrent sans nul doute que le monde désire la paix et la stabilité dans cette région.

Le sens de plus en plus aigu de coopération globale qui s'est développé depuis la fin de la guerre froide fournit sans aucun doute le climat approprié pour entreprendre un processus de paix au Moyen-Orient. Pourtant, à moins que toutes les parties aux conflits anciens et nouveaux dans la région ne fassent preuve de retenue et d'esprit de compromis, aucune paix n'est possible car, pendant que le reste du monde oeuvre avec diligence et avec dévouement à l'instauration de la paix dans cette région, les décisions et les mesures finales qu'exige l'instauration de la paix doivent continuer d'être prises par les parties de la région elles-mêmes.

Nous connaissons tous les difficultés qu'impliquent ces décisions. Tant de souffrances ont été infligées de part et d'autre que chacun a choisi les représailles comme option immédiate. Le cycle de violence qui s'ensuit génère l'amertume et une profonde méfiance. La concentration massive dans la région d'armes classiques et d'armes de destruction massive facilite le recours à la force tout comme elle encourage l'agression et l'aventurisme. La violence, et tous ses instruments, a vraiment trouvé un refuge dans les coeurs aigris du Moyen-Orient.

Néanmoins, la raison a ailleurs rompu cette logique de la violence. Les armes ont été déposées en Amérique centrale; le Président De Klerk et Nelson Mandela sont convenus de tenir des négociations en Afrique du Sud; le processus de paix est en cours au Cambodge. La raison peut certes prévaloir au Moyen-Orient également, et la raison nous suggère d'écouter la volonté de presque toute l'humanité.

Presque tous les membres de la communauté internationale sont convaincus que le meilleur moyen de parvenir à un règlement négocié du conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question de Palestine, est de tenir une conférence internationale de paix sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité, et les cinq membres permanents

M. Suarez (Philippines)

du Conseil de sécurité. Nous demandons à Israël et à quelques autres de s'associer à ce consensus. Pour aplanir la voie qui mènera à cette conférence, Israël doit également se conformer aux obligations qui lui incombent en tant que haute partie contractante de la quatrième Convention de Genève et aux résolutions pertinentes des Nations Unies concernant la protection des droits des Palestiniens dans les territoires occupés, y compris Jérusalem.

Ma délégation convient avec la grande majorité que les clauses des accords de Taëf doivent être respectées et qu'on doit leur accorder toutes les chances d'être appliquées. Ce n'est que par ces mesures que la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de la nation libanaise qui souffre, peuvent être rétablies et que ce pays peut être libéré de toutes les forces étrangères.

En ce qui concerne le conflit le plus récent, les Philippines se sont jointes à de nombreux autres pays pour condamner l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq et ont appuyé ceux qui s'opposent à cette agression en annonçant qu'elles enverraient une équipe médicale et hospitalière dans la région.

Nous demandons à l'Iraq, afin d'éviter le désastre absurde que causerait une autre guerre, d'écouter la communauté internationale, de mettre fin inconditionnellement à son occupation illégale du Koweït et de respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Charte des Nations Unies. L'opinion publique mondiale ne peut accepter rien de moins.

L'absence de succès notable dans la réalisation de cette paix insaisissable au Moyen-Orient n'est pas un désastre seulement pour les parties immédiatement concernées. Nul pays représenté ici ne peut se croire à l'abri en raison d'un éloignement géographique fortuit et prétendre que tout va bien dans le monde pour autant que dans une région un pays masse ses troupes devant la porte de son voisin. Ni le bouclier de la puissance économique, ni l'habitude du dénuement ne sauraient conférer l'immunité à un membre quelconque de cet organe contre les ondes de choc que provoquent tous actes d'agression dans cette région. Aucune nation qui a accepté la Charte des Nations Unies ne peut rester sourde aux cris des victimes de la répression ou du terrorisme dans ces pays, car elle sait fort bien que tous ces cris peuvent d'un moment à l'autre être étouffés par le fracas d'une nouvelle guerre.

L'importance du Moyen-Orient est telle que si un gouvernement feignait l'indifférence devant toute crise dans la région, la situation de son propre marché financier ou de ses stations-service ne manquerait pas de le lui rappeler.

M. Suarez (Philippines)

Si la paix au Moyen-Orient est indivisible, elle l'est également dans ce monde interdépendant.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Le monde de l'après-guerre froide est en réalité un monde nouveau, mais pas au Moyen-Orient. Tous les pays et les peuples ont compris l'importance et la nécessité de participer à la concrétisation des nouveaux concepts, qui exigent l'application des idéaux et principes de l'Organisation des Nations Unies, à l'exception d'Israël et des autorités israéliennes, dont la mentalité demeure celle du siècle dernier et qui agissent au Moyen-Orient comme s'ils se trouvaient dans une jungle inhabitée où ils pourraient tout détruire comme bon leur semblerait. Quant à la soudaine invasion iraquienne du Koweït - dont les Nations Unies traitent comme elles le doivent - nous espérons qu'il y sera mis fin et que ses effets et conséquences seront éliminés, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi qu'aux dispositions de la Charte et à l'unanimité internationale.

Comment les politiciens israéliens peuvent-ils diriger leurs affaires dans la région comme des hors-la-loi, lorsqu'ils se regardent et qu'ils regardent le monde autour d'eux? Ils ne sont qu'un petit groupe de personnes, 3 millions seulement, qui vivent au milieu de centaines de millions d'Arabes et de musulmans que le sionisme a affrontés avec haine et hostilité. Combien de temps encore ce peuple ignorant pense-t-il pouvoir imposer sa volonté à la région par la force? Plus tôt qu'il ne le croit, l'écart qui lui a permis d'arriver à une supériorité militaire temporaire dans la région n'existera plus. Pense-t-il réellement que la roue de l'histoire a cessé de tourner pour les Arabes mais qu'elle tourne pour lui, afin que les autorités israéliennes puissent maintenir leur supériorité militaire et technologique sur le monde arabe et musulman à jamais? N'est-ce pas le rêve de l'ignorant et l'espoir de l'idiot face au monde de la réalité?

Israël est synonyme d'agression. C'est une agression contre la Palestine et les Palestiniens, une agression contre le Liban, une agression contre la République arabe syrienne, une agression contre la Tunisie, précédée d'une agression contre l'Iraq avant même que le régime iraquien ne commette son agression contre des Arabes frères au Koweït, viole leur pays, pille leurs biens, fasse couler le sang, porte atteinte à leur honneur et menace la sécurité de ces frères arabes et musulmans - tout cela au service du mal.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Les autorités israéliennes menacent tous les pays arabes et islamiques. Elles ont commis et continuent quotidiennement de commettre des crimes contre l'humanité en Palestine, au Liban et dans le Golan. Quelle est donc cette mentalité moyenâgeuse, alors que nous sommes au bord du XXI^e siècle.

Puis il y a le rejet de toutes les initiatives de paix et le sabotage de toutes les tentatives faites pour parvenir à un règlement. Il y a la négation de toutes les conventions et de tous les engagements internationaux, et la violation de tous les principes et idéaux humains et moraux; quelle incompetence mentale et quelle incapacité à comprendre la réalité.

L'entité israélienne n'est pas située sur une île distante ou dans un grand désert vide; elle se trouve au coeur du Moyen-Orient, et constitue un danger pour tous ceux qui l'entourent. Elle menace la Syrie; elle s'apprête à attaquer le Liban; elle s'oppose à l'armement de tout pays arabe ou islamique, et entrave leur progrès scientifique, technique et économique. Elle représente un obstacle fondamental au développement de la région et à son progrès dans le domaine des sciences, et dans la civilisation des XX^e et XXI^e siècles.

Elle s'autorise le droit d'acquiescer et d'accumuler des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques; et de posséder le plus moderne arsenal d'armes dans la région. Elle s'autorise le droit d'attaquer par ses avions et ses armes les territoires des pays voisins; de commettre contre les Palestiniens tous les crimes qui portent atteinte aux droits de l'homme. Elle commet tous ces crimes contre l'être humain palestinien aux yeux de tous, sans crainte d'avoir à rendre des comptes ou de se voir impliquer un châtement.

Le Premier Ministre d'Israël déclare que son parti considère les frontières d'Israël comme allant de la mer au fleuve. La mer est la Méditerranée et le fleuve est le Jourdain, supposément, et non l'Euphrate comme le prétendent certaines de leurs visées bien connues, et Dieu seul sait ce qu'ils préparent. Voilà comment Israël définit ses frontières, comme si le Moyen-Orient était un vaste domaine qu'il peut découper à sa guise. Cette sorte de raisonnement et de planification n'est-elle pas de la plus haute stupidité politique? Nous savons, bien entendu, que le droit international ne reconnaît pas un Etat qui n'a pas de frontières. Des frontières définies sont l'une des plus importantes caractéristiques d'un Etat.

Alors, qu'en est-il des frontières d'Israël? Le Moyen-Orient est-il une carte géographique en caoutchouc que les dirigeants sionistes étirent à travers les

M. Shihabi (Arabie saoudite)

territoires de la région comme s'il n'y avait pas d'autres peuples dans la région et si les autres terres et les autres Etats étaient une proie rêvée pour l'oppression?

Cette énorme immigration juive en Palestine implique de grands dangers pour la région, dont les conséquences ne sont pas difficiles à prévoir. Un petit pays, telle la Palestine, d'une superficie à peine suffisante pour ses habitants, est englouti par une nouvelle invasion de population qui fera bientôt exploser la situation démographique. Les conséquences de cette explosion seront à la charge des autorités israéliennes. Cette immigration représente une invasion flagrante des terres arabes. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'abstienne de faciliter cette immigration et assume ses responsabilités à toutes les phases de cette opération.

Nous connaissons l'ampleur de la supercherie dont ces groupes d'émigrants juifs sont victimes. On les attire en Palestine où ils sont confrontés, dès leur arrivée, aux graves problèmes qui abondent dans la société israélienne. En fait, ils deviennent partie au problème et en subissent les conséquences. Ils deviennent également partie à l'invasion sioniste des territoires arabes et de la campagne terroriste israélienne menée contre les citoyens arabes sur leur terre et la terre de leurs ancêtres.

Alors que les Nations Unies inaugurent une ère nouvelle et assument un rôle important dans un nouvel ordre mondial bâti sur une adhésion totale à la légitimité internationale, au respect des droits de l'homme, et à l'effort international pour établir un monde où règne le maintien de l'ordre, la nature de leurs responsabilités à l'égard du problème du Moyen-Orient doit être compatible avec cette nouvelle réalité internationale.

Les Nations Unies doivent se servir de leur immense potentiel pour circonscrire le problème du Moyen-Orient et l'acheminer vers une solution, et freiner les autorités israéliennes et les contraindre à vivre dans cette réalité qu'elles refusent de voir ou de reconnaître. L'esprit de sécurité et de paix et le respect des droits de l'homme qui ont commencé à imprégner les relations internationales devraient atteindre le Moyen-Orient, et freiner l'oppression politique et l'ignorance politique. Nous espérons voir bientôt l'oppression sioniste reculer, voir la justice rendue au peuple de Palestine, du Liban, de la Syrie et de tous les Etats de la région.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

L'Intifada en Palestine, qui incarne les aspirations du peuple palestinien, suscite la sympathie et le soutien de la nation arabe et musulmane, ainsi que le soutien de tous ceux qui, dans le monde, chérissent la justice, est un phénomène historique qui doit être compris par les dirigeants d'Israël. Ils doivent comprendre qu'ils ne peuvent, quoi qu'ils fassent, le détruire, ni s'y opposer quelles que soient les injustices qu'ils commettent, et qu'il vaudrait mieux qu'ils reviennent aux formules de paix qui ont été proposées, car ils pourraient y trouver les moyens de résoudre le problème. Nous rendons hommage aux combattants de la liberté en Palestine, aux combattants de la liberté au Liban et sur les hauteurs du Golan.

Le monde ne supportera pas longtemps ce que fait Israël. Le peuple arabe recouvrera ses droits, quel que soit le temps que cela prendra. La corde de la tyrannie est courte et tenue si longue et si forte peut-elle sembler. La communauté internationale a la grande responsabilité d'appuyer et de sauvegarder ces droits.

La séance est levée à 13 heures.

